

OBSERVATION 23

3 octobre 2021

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussigné demeurant au 02290 TARTIERS m'oppose aux projets d'implantations éoliens dans le Soissonnais, notamment celui de Selens/Vezaponin et Cuffies/Crouy pour les raisons suivantes :

- j'ai fait le choix d'habiter dans un village pour ne pas subir les nuisances de la ville (bruits, pollutions, insécurités...) et pour ne pas être à proximité d'une zone industrielle.
- les nombreux projets dans le Soissonnais, s'ils aboutissent, auront un impact sur notre vision à 360° (saturation visuelle, phénomène d'encerclement)
- les éoliennes sont beaucoup trop proches des habitations, la distance réglementaire de 500 m minimum n'est pas du tout représentative et respectable par rapport à la hauteur (de plus en plus haute) des éoliennes en bout de pale.
- l'impact des éoliennes sur la faune touche principalement les oiseaux et les chiroptères. Leur implantation peut avoir des conséquences perturbantes sur les voies de migration et sur les corridors entre zones de reproduction, de repos ou d'alimentation.
- inégalité des régions en termes d'implantation, notre région Hauts de France est en tête du palmarès : 486 contre 12 pour la région Ile de France ou 48 pour la région PACA. (Source RTE et SDES au 31 décembre 2020)
- implantation bien souvent dans des régions avec peu ou pas d'attrait touristique au détriment des habitants autochtones mais néanmoins avec un passé historique non négligeable.
- l'électricité produite est dépendante du vent, donc peu fiable et pour compenser du manque de vent des centrales à gaz ou à charbon sont utilisées avec une forte émission de CO2.
- peu ou pas d'implication de la population sur un projet par les autorités. L'information est bien souvent découverte dans les journaux locaux.
- les promoteurs promettent un retour financier direct pour la ou les communes concernées qui n'en est rien.
- pour une poignée de propriétaires terriens (bien souvent des élus siégeant au Conseil Municipal et en total conflit d'intérêt) louant des parcelles pour recevoir les éoliennes, des centaines voir des milliers d'habitants devront subir les nuisances visuelles, psychologiques, sur la santé (infrasons et les sons basses fréquences...) pendant des dizaines d'années.
- les subventions de l'État et le rachat bien supérieur aux autres sources de production d'électricité du KWH par EDF amènent les promoteurs à implanter leurs éoliennes de façon anarchique et disproportionnée.
- le discours sur l'énergie verte et décarbonée (comme vu ci-dessus) de l'éolien est totalement faux. Par exemple, la fabrication du rotor d'une éolienne nécessite une quantité importante de métaux rares qui pollue en Asie des régions entières à cause de leurs extractions : conséquence catastrophique sur les populations, la faune et la flore.
- La loi impose à l'exploitant le démontage des éoliennes et la remise en état du terrain sur lequel elles ont été implantées, à la fin de leur exploitation : un approvisionnement de 50 000€ par éolienne

avant même la mise en production, est prévu par le promoteur. Mais de mon point de vue, le démantèlement ainsi que le recyclage d'une partie des éléments (socle compris) est à ce jour bien trop flou et sera à la charge du propriétaire terrien ou de la commune si l'exploitant fait faillite entre temps.

- ...

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces arguments et pour leurs ajouts aux pièces du dossier de l'enquête publique.

OBSERVATION 24

3 octobre 2021

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis fortement opposé à l'implantation du parc éolien sur les communes de SELENS et VEZAPONIN.

Le projet va dénaturé considérablement la nature et la faune sauvage.

Nous sommes déjà dans la région des Hauts de France confrontés à la forte implantation des éoliennes qui nuisent à notre environnement.

Le projet éolien est une illusion sur la production d'électricité sachant qu'une éolienne ne fonctionne qu'avec le vent, donc pas à plein temps. Dépenser autant d'argent public pour un projet qui ne profite qu'à une minorité d'entre nous me laisse perplexe.

02290 VASSENS

OBSERVATION 25

4 octobre 2021

02880 JUVIGNY

Mesdames et Messieurs, je m'oppose farouchement à tous nouveaux futurs projets éoliens dans notre secteur pour ces différentes raisons :

- la santé des familles riveraines
- nos magnifiques paysages
- nos valeurs agricoles, immobilières et touristiques
- notre patrimoine archéologique et historique

Merci d'en prendre bonne note.

Cordialement,

OBSERVATION 26

4 octobre 2021

Bonjour

suite à la dernière réunion du conseil municipal du 29 septembre, il a été décidé à l'unanimité de donner un avis défavorable sur l'implantation d'éoliennes sur le secteur de selens Vézaoponin.

cordialement

Mairie de Juvigny

Patrick DUMAIRE

Le Maire